# B – CONDITION D'ADMISSION DES ANCIENS ELEVES

## B1 Conditions générales d’admission

Pour être réinscrit, tout ancien élève devra :

- Se présenter dans les délais prescrits par l’Ecole ;
- Etre régulièrement inscrit à AMIHDAF au cours de l’année précédente ;
- Avoir réglé toute sa scolarité et éventuellement d’autres frais dus au cours de l’année précédente.

## B2 Pièces à fournir

Les pièces à fournir sont les suivantes :

**Cycle maternel:**

- Le certificat de promotion de la classe précédente ;
- Quatre photos d’identité ;

**Cycle primaire:**

- Le bulletin de notes de l’année antérieure ;
- Photos 4 x 4 : SIL-CMI (2), CMII (8).

<<Précédent